



DOSSIER DE CANDIDATURE MARCHE DE NOEL DE BANDOL EDITION 2026

Dossier complet à retourner **avant le 15 septembre 2026 à 16h30** (délai de rigueur)

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal, ville :

Email :

Numéro SIRET :

Numéro de portable :

Date de dépôt :

Contact

*A l'attention de Monsieur le Maire
« Candidature Marché **de Noël** de Bandol »*

*DACCS - Service Animation - 11 rue des Ecoles -
83150 Bandol*

Encart réservé à l'administration

Dossier complet ☐ *Dossier incomplet* ☐

Tout dossier incomplet sera rejeté

INFORMATIONS GENERALES

Le marché de Noël aura lieu du jeudi 10 décembre 2026 jusqu'au dimanche 03 janvier 2027, Promenade Quai Charles de Gaulle, côté boutiques.

Le présent appel à candidatures concerne l'exploitation de chalets qui viennent affirmer l'intérêt touristique de Bandol pour la période de Noël.

La commune souhaite installer un maximum de 22 chalets qui seront installés sur le port, côté boutique – Quai Charles de Gaulle.

L'ouverture du marché de Noël sera obligatoire de 11h00 à 20h00 du 10 décembre 2026 au 03 janvier 2027. L'inauguration aura lieu le samedi 12 décembre 2026.

La possibilité sera laissée aux exploitants de rester plus tard en fonction de la fréquentation du marché, lors des soirées DJ jusqu'à 23h00.

Toute absence doit être signalée auprès du service animation de la ville (animationculture@bandol.fr).

Le droit d'occupation du domaine public pour toute la période du village de Noël est fixé par une décision municipale et payable d'avance.

La dimension des chalets est de : 3x2,20m ou 6x2,20m

La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée.

Le règlement intérieur du marché de sera remis à chaque exposant retenu lors de la commission d'attribution.

L'ensemble des documents est en accès libre, direct et complet sur le site Internet de la ville de Bandol : www.bandol.fr, rubrique mairie / commande publique / occupation du domaine public. Ils peuvent également être retirés gratuitement à l'adresse suivante : Mairie de Bandol - Service Animation - 11 rue des Écoles - 83150 Bandol (04 94 29 22 70)

Le dossier de consultation comporte le présent dossier de candidature.

Ce dossier de candidature devra comporter :

- le dossier dûment complété
- des photographies et un descriptif précis des produits qui seront à la vente, ainsi que leur provenance
- tout document utile en faveur de votre candidature (certificats, qualifications, participations antérieures...)

Toute demande hors délai ne sera pas instruite.

Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée.

1) PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Les demandes de candidature doivent être réceptionnées au plus tard le **15 septembre 2026 à 16h30** : soit en version papier en un exemplaire dûment signé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BANDOL

SERVICE ANIMATION

11 rue des écoles - 83150 BANDOL

soit en version électronique à l'adresse email suivante : animationculture@bandol.fr

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Chaque candidat devra joindre à son dossier un visuel ou une proposition de décoration de son chalet en adéquation avec les couleurs des décorations de Noël de la Ville à savoir thématique **"forêt enchantée"** avec une personnalisation propre à chaque exposant (**décorations lumineuses blanc chaud / sapinettes**).

La commission attribue une note à l'ensemble des candidats au regard des critères précités et seuls les candidats ayant obtenus les meilleures notes dans leur catégorie, peuvent obtenir un emplacement.

La Ville se réserve le droit de sélectionner les candidatures afin de garantir une offre diversifiée.

Les offres sont analysées au regard des critères suivants :

Critères d'attribution	Sous critères	Pondération
Qualité et originalité des produits proposés 100 points	- <u>Qualité des produits proposés à la vente</u> (savoir-faire artisanal, matériaux utilisés, fabrication maison).	/40 points
	- <u>Origine locale (provenance et expérience)</u>	/10 points
	- <u>Originalité des produits proposés</u>	/10 points
	- <u>produit novateur</u>	/5 points
	- <u>personnalisation sur place</u>	/5 points
	- <u>le soin apporté à la décoration du stand</u>	/15 points
	- <u>cohérence de la proposition des produits la vente (famille de produits)</u>	/15 points
	Total points	/100

Les offres devront impérativement comprendre une liste exhaustive des objets vendus, ainsi que des photos de ces derniers.

2) NATURE DE LA DEMANDE

- Un extrait K-bis et ainsi que le document suivant en fonction de votre statut :
- Commerçants (fournir obligatoirement la copie d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois)
- Artisans (fournir obligatoirement la copie d'inscription au répertoire des métiers)
- Artistes créateurs (fournir obligatoirement la copie d'inscription à la maison des artistes)
- Autres

3) PRODUITS OU SERVICES PROPOSES

Produits ou services proposés

- L'artisanat provençal
- Les santons et produits provençaux ;
- Les décorations et accessoires de Noël ;
- Les bijoux, bougies et créations originales ;
- Les jouets en bois et livre pour enfants
- Les produits gastronomiques et spécialités à emporter
- Les nougats, navettes, pâtes de fruits, pain d'épices, truffes et autres produits de Noël
- Vente de vin, bière et champagne

Chalets de restauration

4 grands chalets (ou 8 petits) pourront être réservés à la restauration.

Les conditions d'exploitation :

- Vente à emporter ou consommation sur place ;
- Aucune préparation ou cuisson des aliments sur place ;
- Seul le réchauffage des produits sera autorisé.

4) DESCRIPTIF DES PRODUITS PROPOSES

Description détaillée de chaque produit proposé, origine et fourchette de prix en €

5/ PHOTOS PERMETTANT D'APPRÉCIER LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE

6) TARIFS 2026

La décision du Maire correspondante fixe les tarifs dus pour la participation au village de Noël.

Chalet 3x2,20m : 400 €

Chalet 6x2,20m : 800 €

Caution : 1 000 €

4 chalets doubles (6x2,20m) ou 8 petits chalets (3x2,20m) seront réservés pour la restauration sur place.

7) PIÈCES OBLIGATOIRES QUI SERONT A FOURNIR AU CAS OU VOTRE CANDIDATURE SERAIT RETENUE

- Le dossier dûment complété
- Documents administratifs afférant à votre activité et justifiant votre statut (Kbis, attestation INSEE, attestation d'assurance... de moins de 3 mois)
- le règlement de la redevance
- une copie de l'attestation d'assurance des professions non sédentaires (responsabilité civile) ou attestation spécifiant la garantie pour participer à l'activité en question
- une copie recto verso de la pièce d'identité du titulaire de l'emplacement et de toute personne présente sur le stand
- un justificatif de domicile du titulaire de l'emplacement